

DSN HONORAIRES PRETRES

Notice du 05/02/2024

2 cas possibles :

1. Vous traitez la paye des laïques et des prêtres avec LEGIEPAYE.
Dans ce cas, la DSN des laïques intégrera les honoraires des prêtres précédemment générés dans le dossier correspondant.
2. Vous externalisez la paye des laïques et gérez le traitement des prêtres avec LEGIEPAYE. Vous pourrez générer une DSN honoraires seuls et devrez la transmettre à votre prestataire de paye afin qu'il intègre ce fichier d'honoraires dans la DSN des laïques.

Premièrement, Générer la DSN des Prêtres pour traiter les honoraires :

Ouvrez votre dossier de traitement des prêtres, et vérifiez que la case à cocher « **Traitement des prêtres** » est bien activée.

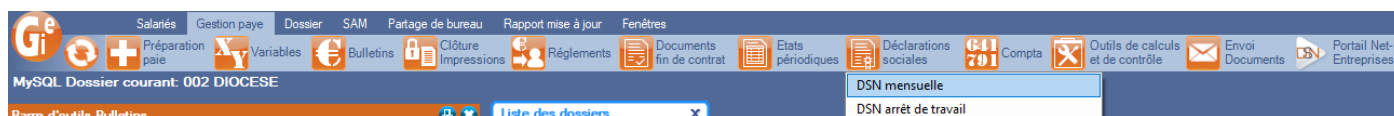
Buttons: Valider, Annuler, Supprimer le dossier, Nouveau dossier

Informations entreprise | Etablissements | Options

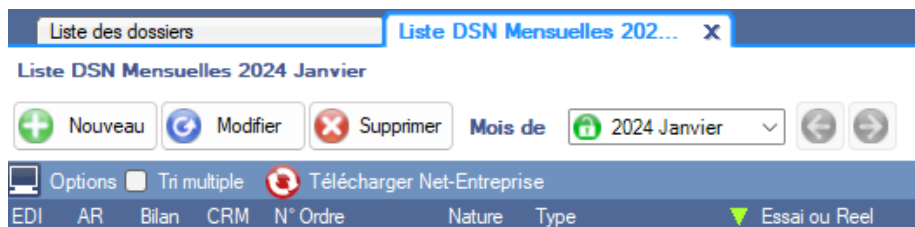
Code	002
Nom (Raison sociale)	DIOCESE (PRETRES)
Description	DIOCESE (PRETRES)
Activité	DIOCESE
Forme juridique	ASSOC ASSOCIATION
Nature juridique	01 : Privée
	☒ Traitement des prêtres

Ouvrez ensuite l'écran de traitement de la DSN, dans :

« Gestion de paye » / « Déclarations sociales » / « DSN mensuelle »



Et cliquez sur « **Nouveau** » (Normalement sur janvier) :



Puis sur « **Générer DSN** », « **Valider** » (pour enregistrer le fichier généré), et enfin sur « **Vérifier le fichier** » (Au besoin accepter de télécharger le programme de vérification).

K:3168 DSN Mensuelle janvier 2024 - Date de constitution du fichier: 05/02/2024

Valider Annuler Supprimer Faire une copie

Etablissement 001 : Diocèse

Déclaration Exonérations 2020 & 2021 Activités Retours Net-Entreprise

Envoi Essai Réel 02 : envoi fichier réel Numéro fraction 11 Mémo

Déclaration type 02 : déclaration normale sans Annule ou remplace

Numéro d'ordre 240205164118098 Date mois principal 01/01/2024 ☐ S89 Rémunérations en Net Imposable

Date de paiement Fichier EDI D:\BDD\Paie\zzz - GEN DSN\DSN_D002\ETAB_001\MENS01\2024\Janvier\DSN_EDI_MENS01_T02_E02.dsn

Générer DSN Vérifier le fichier Actualiser Charger depuis fichier Affichage ☒ Complet ☐ Synthèse ☐ Générer Regul Bloc Paiement

Pour information, en janvier 2024, le traitement s'effectue sur l'ensemble de l'année 2023.

Si vous externalisez la paie des laïcs, ouvrez le répertoire (avec l'icône dossier à droite de l'écran), afin d'obtenir le fichier à transmettre à votre prestataire de gestion de paie des laïcs.

Sinon, vous traitez vous-même la DSN des laïcs, dans ce cas, ouvrez maintenant votre dossier de paie des laïcs correspondant (même n° de Siret).

Ouvrez comme précédemment « Gestion de paye » / « Déclarations sociales » / « DSN mensuelle », puis « **Nouveau** », puis « **Générer DSN** ».

Vérifier que de nouvelles lignes de bloc « S89... » ont été ajoutées à la fin votre DSN habituelle, et qu'il s'agit bien de vos prêtres (pas seulement le traitement des honoraires de votre dossier laïcs).

Cliquer sur « **Vérifier le fichier** », et corriger les erreurs si nécessaire avant de transmettre à Net-Entreprise avec le bouton « **Déclarer** » comme habituellement.